

DEFI Inter-Alliances 2023
DEFI インターアライアンス 2023

Règlement
規約

ARTICLE 1 – Organisateurs

Les Alliances Françaises du Japon (Nagoya) , de Taiwan (Kaohsiung et Taipei) et du Corée de sud (Busan, Daejeon, Gwangju, Incheon, Séoul et Gangnam) associations à but non lucratif, et la Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, sont les organisatrices du concours “DEFI Inter-Alliances”, ci-après nommé “concours”.

第 1 条 - 主催者

非営利団体である 日本のアライアンス・フランセーズ（名古屋）、台湾のアライアンス・フランセーズ（高雄、台北）、韓国のアライアンス・フランセーズ（釜山、大田、光州、仁川、ソウル、江南）およびパリに本部を置くアライアンス・フランセーズ財団は、「DEFI Inter-Alliances」コンクール（以下「コンクール」と称す）の主催者である。

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale, en français, à travers la plateforme numérique Kahoot.

Le concours se déroule en trois étapes :

- une phase de sélection locale organisée par chaque Alliance participante (voir art.1),
- une phase de sélection régionale (finale régionale),
- une finale internationale,

Les Alliances participantes sont libres d'organiser les sélections en présentiel ou en distanciel.

- Chaque Alliance participante organise sa propre sélection locale entre le 9 novembre.
- La finale régionale aura lieu en format virtuel le 24 novembre à 20h(Heure japonaise).
- La finale internationale aura lieu également en virtuel, le 3 décembre à 14h, heure de Paris.

第 2 条 – コンクールの目的

参加者は、Kahoot デジタルプラットフォームを通じて、フランス語の一般常識クイズに参加する。

競技は 3 つの段階で行われる :

- 参加する各アライアンスが主催する大会（第 1 条参照）（ローカルセクション）
- 地域内大会（地域内セクション）
- 国際決勝大会（インターナショナルセクション）

参加するアライアンスは、各大会を対面でもオンラインでも自由に開催することができる。

- ローカルセクション : 各アライアンスは、11 月 9 日に独自のローカルセクションを開催する。
- 地域内セクション : 11 月 24 日の日本時間 20 時にオンライン形式で行われる。

- 国際決勝大会：オンライン形式で、12月3日のパリ時間午後2時（日本時間午後10時）に行われる。

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits des Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription
- disposer d'un niveau – ou en cours d'apprentissage – A2, B1, B2, C1 ou C2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Les 3 phases de sélections - locale, régionale et finale internationale - se dérouleront comme suit : un questionnaire de culture générale en français à travers la plateforme numérique Kahoot.

Les participants doivent impérativement utiliser deux dispositifs numériques pour participer, à travers deux plateformes, faciles d'accès et gratuites (un ordinateur pour accéder à Zoom pour l'espace de jeu virtuel, un téléphone portable pour répondre au questionnaire depuis l'application Kahoot).

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale proposées sur la plateforme Kahoot donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Les deux participants à la sélection locale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur Alliances à la sélection régionale.
- Les deux participants à la sélection régionale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur réseau dit « régional » lors de la finale internationale.
- Les trois participants à la finale internationale qui auront comptabilisé le plus de points seront déclarés vainqueurs du concours.

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021 et 2022) ne pourront participer au DEFI Inter-Alliances.

第3条 参加条件

コンクールへの参加は無料である。

コンクールには、参加アリアンス・フランセーズの登録生徒全員が、以下の条件で参加することができる：

- 登録時に16歳以上であること。
 - A2、B1、B2、C1、C2のいずれかのレベルを持っている、または学習中であること。
- これらの条件を満たさない生徒は参加できない。

コンクールへの参加者は、本規則に全面的に同意したものとみなされ、すべての条件を遵守しなければならない。本規則に定められた参加条件に従わない場合、参加者のエントリーは無効となる。

全 3 回の大会（ローカル、地域内、インターナショナル）では、**Kahoot** を利用しフランス語で一般教養に関するクイズを出題する。

参加者は、2 つの無料プラットフォームにアクセス可能な、2 つのデジタル機器を使用して参加しなければならない。（Zoom 上の仮想ゲーム空間にアクセスするためのパソコン及び **Kahoot** でクイズに回答するためのスマートフォン）

競技はフランス語のみで行われ、一般常識クイズの問題文もフランス語のみで出題される。

Kahoot 上にて一般常識問題への回答が集計され、順位が付けられる：

- ローカルセクションの上位 2 名がファイナリストとなり、各アリアンスを代表して地域内セクションに出場する。
- 地域内セクションの上位 2 名がファイナリストとなり、地域内を代表して国際決勝大会に出場する。
- 国際決勝大会の上位 3 名が優勝者となる。

特別規定：

過去（2021 年、2022 年）の国際決勝大会で優勝した者は、「DEFI Inter-Alliances」には参加できない。

ARTICLE 4 – Prix

Pour les sélections locales, chaque Alliance participante définit, pour les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la sélection régionale, les prix qu'elle souhaite attribuer. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours. Les 2 premiers gagnants de l'étape locale recevront les prix suivants :

- 1^{er} : deux invitations au Gala de l'Alliance Française de Nagoya
- 2^{ème} : des bons d'achat d'une valeur de 5000 yens pour l'achat de livres

Pour la sélection régionale, les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la finale internationale, se verront également attribuer une session de cours dans une des Alliances du groupe. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la finale internationale, les trois premiers gagnants se verront offrir un séjour linguistique de 15 jours dans l'une des Alliances Françaises de France partenaires du concours :

- Aix-Marseille Provence
- Lyon
- Montpellier
- Nice Côte d'Azur
- Rouen Normandie

Les trois gagnants choisiront selon leur classement la ville dans laquelle ils souhaitent se rendre. Le gagnant ayant comptabilisé le plus de point à l'issue de la finale internationale choisira en premier la ville dans laquelle il souhaite partir, et successivement. Une fois une ville sélectionnée, le gagnant suivant devra opter pour une Alliance différente.

Le séjour comprend :

- Les frais d'écologie (inscription et cours),
- Le logement en famille en demi-pension (petit déjeuner et dîner),

- Le transport de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris, et de Paris jusqu'à son aéroport de départ.
- Le cas échéant, le transport (train ou bus) pour se rendre dans la ville de son choix, aller-retour. Les billets de transports interurbains (bus, métro, RER, etc.) ne sont pas compris.
- Une allocation de 400€.

Tous les autres frais non compris (assurance, bagage supplémentaire, etc.) dans le prix seront à la charge des gagnants. Dans le cas où le gagnant doit obtenir un visa pour séjourner en France, il lui incombera d'effectuer les démarches nécessaires. Les gagnants s'assureront des conditions requises pour voyager en France.

Les trois gagnants devront effectuer leur choix et informer les Alliances Françaises de France qu'ils auront choisies avec 4 mois d'anticipation. Le non-respect de ce délai constitue un motif d'annulation du prix.

Les gagnants devront choisir des dates qui correspondent aux programmes de cours proposés par les Alliances.

4.1. Validité

Les gagnants de la finale internationale devront effectuer leur séjour au plus tard dans le courant du mois de septembre 2024.

S'ils ne peuvent jouir de leur prix avant cette échéance, ils en perdront le bénéfice.

Les gagnants de la finale internationale ont la possibilité de céder leur prix à un membre de leur famille (parents, enfants, frères/sœurs) âgé de 16 ans ou plus.

第4条 賞品

ローカルセクションでは、参加する各アリアンスは、地域内セクションへの参加資格とは別に、上位 2 名の入賞者への賞品を定める。これらの賞品については、コンクール参加前のお知らせに記載される。上位 2 名への賞品は以下の通り：

- 1 位：アリアンス・フランセーズ愛知フランス協会主催ワインの宴ペア招待券
- 2 位：5000 円分図書券

地域内セクションについては、国際決勝大会への参加資格を除き、上位 2 名の入賞者に「グループ内のいずれかのアリアンス・フランセーズでの 1 期間の講座受講権」が授与される。これらの賞品については、コンクール参加前のお知らせに記載される。

国際決勝大会では、優勝者 3 名に、コンクールのパートナーである Alliances Françaises de France 以下いずれかでの 15 日間の語学研修が提供される：

- エクス・マルセイユ・プロヴァンス
- リヨン
- モンペリエ
- ニース コートダジュール
- ルーアン ノルマンディー

優勝者 3 名は、順位に応じて行きたい都市を選ぶ。国際決勝大会終了時点で最も多くのポイントを獲得した優勝者が最初に、行きたい都市を選ぶことになる。優勝者の行く都市が決まったら、次の勝者は別のアリアンスを選ばなければならない。

研修には以下が含まれる：

- 学費（登録料、授業料）
- 2 食付の住居滞在費（朝食と夕食）
- 優勝者の自宅最寄りの空港からパリまでの交通費、およびパリから出発空港までの交通費。

- 場合によっては、当選者が選択した都市までの往復交通費（電車またはバス）。それ以外の都市間交通（バス、地下鉄、RER など）チケットは含まれない。
- 400 ユーロの支給。

賞品に含まれないその他の費用（保険、追加荷物など）は当選者の負担となる。当選者がフランスに滞在するためのビザを取得する必要がある場合、当選者の責任において必要な手続きを行うこと。当選者は、フランスへの渡航に必要な条件を満たしていることを確認しなければならない。

優勝者 3 名は、4 ヶ月前までに希望地を決定し、その旨を選択した **Alliances Françaises de France** に通知しなければならない。これを怠った場合、権利は取り消される。

また、アリアンスの講座プログラムに該当する日程を選択しなければならない。

4.1. 有効期限

国際決勝大会の優勝者は、遅くとも **2024 年 9 月**までに滞在を完了しなければならない。

この期限までに滞在の完了ができない場合は、その権利を失う。

国際決勝大会の優勝者は、**16 歳**以上の家族（両親、子供、兄弟姉妹）に賞品を譲渡することができる。

ARTICLE 5 – Droits à l'image

Tant les sélections locales et régionales que la finale internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites internet et réseaux sociaux des Alliances participantes, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participant autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants,
s'ils sont déclarés gagnants, auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations,
leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération,
dans l'année suivant celle-ci.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération.

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées.

Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

En s'inscrivant à ce concours, les parents ou tuteurs des mineurs participants acceptent les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Française participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.

第 5 条 肖像権

ローカルセレクション、ナショナルセレクション、および国際決勝大会は、参加アリアンス、主催者、およびコンクール・パートナーの ウェブサイトやソーシャル・ネットワークにおいて、生中継または配信されることがある。

コンクールに参加することで、参加者は、主催者およびコンクール・パートナーのウェブサイトやソーシャル・ネットワーク、および提携ウェブサイトや媒体において、主催者が広報や宣伝のために姓名、居住地、居住国を使用することを許可し、使用による一切の対価を要求する権利は認めない。

参加することは、参加者は参加者の肖像が流布されることを承認することを意味し、入賞した場合、主催者が入賞者の肖像を流布し、利用すること、参加者の氏名および画像を、翌年の広報促進のために、あらゆるメディア（ウェブサイト、ソーシャルネットワーク、報道、イベントなど）に掲載することを許可することを意味する。この使用は、賞品以外のいかなる対価ももたらさない。参加者は、肖像権の使用は、いかなる意味においても、主催者の責務を構成するものではないことを認める。さらに、参加者は、選出された写真に対する閲覧権がないことを了承する。従って、参加者は、本規則の条項に従い、その掲載に異議を唱える機会を持たない。

本コンクールに参加することにより、参加する未成年者の親または後見人は、本規則の規定を受諾し、主催者である参加アリアンス・フランセーズが、未成年者の氏名および未成年者を特定する、または特定する可能性のある情報を公表することを承認するものとする。

ARTICLE 6 – Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection régionale et/ou la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où

ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

第6条 責任

6.1 主催者の責任

主催者は、不可抗力またはその他の原因により、大会の延期、短縮、または中止を余儀なくされた場合、責任を負わない。主催者はまた、参加期間を延長または制限する権利、大会の延期または条件を変更する権利を有し、この点に関して責任を負わない。本規則の追加および修正は、大会期間中に発表されることがある。それらは本規則の付属文書とみなされる。

主催者は、インターネット・ネットワーク自体に関連する不具合、または侵入、侵入の企て、不正行為、技術的不具合、その他主催者の管理範囲を超える事由に関連し、大会の運営、安全性、公正性、完全性、管理に不具合が生じた場合、その責任を負わないものとする。主催者は、インターネット・ネットワークの混雑、参加者の機器の品質、アクセス方法の品質について責任を負わず、これらは回答送信にかかる時間や参加に必要な接続時間に影響を及ぼす可能性がある。

従って、参加者は、上記のような事態が発生した場合、または大会の変更もしくは中止の場合、いかなる補償も請求することはできない。

6.2 参加者の責任

参加者は、コンクールに登録する際に提供する情報、特に連絡先が正確かつ誠実であり、コンクールの参加を有効にするものであることを確認する責任は、参加者自身にあることを明示する。

地域内大会および国際決勝大会への参加が決定した参加者は、指定された日程に参加できることを確認しなければならない。これらの日程に参加できない場合、理由の如何を問わず、参加は取り消される。

すべての参加者は、自身のコンピュータ機器に保存されているデータおよびソフトウェアを、いかなる攻撃からも保護するために、あらゆる適切な手段を講じる責任を負う。参加者は自己の責任において大会に参加するものとする。

コンクールへの参加は、忠実な態度とルールへの遵守を意味する。主催者は、規則を遵守しない参加者を予告なく失格とし、賞品を授与しない権利を有する。

また主催者は、参加者の行為が不適切であると判断した場合、その参加を取り消す権利を有する。